Image not found or type unknown

Procédure pour faire une demande d'invalidité suite accident de t

Par **Cricri Cricri**, le **16/03/2018** à **13:59**

Bonjour

J'ai eu en avril 2017 un AT avec 2vertebres de déplacés et problème canal carpien et je suis toujours en soin,à ma demande j'ai vu le médecin conseil qui m'a dit une fois vous 20 séances terminées je peux vous faire retravailler je pense qu'il s'en fout de mon état ,tout les médecins que j'ai vu m'ont dit que je ne pourrais plus reprendre mon travail je suis femme de ménage dans un centre handicapés.comment puis-je faire une demande pour avoir une rente ou pension d'invalidité

Par **P.M.**, le **16/03/2018** à **17:32**

Bonjour,
Ce n'est pas parce que le médecin conseil considère votre état comme consolidé qu'il s'en fout mais qu'il estime qu'il ne peut plus évoluer...
C'est le Médecin du Travail qui peut décider d'une inaptitude...
Si le médecin conseil ne vous le propose pas, il faudrait faire une demande de reconnaissance d'invalidité auprès de la CPAM et d'autre part de reconnaissance de travailleur handicapé auprès de la MDPH...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés